

République Française
 Département de l'Hérault
 SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
 DU PAYS CŒUR D'HERAULT

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
 ARRIVEE LE
 13 FEV. 2010
 SECRETARIAT

Extrait de délibération n° 2010-16 du Comité syndical du Jeudi 28 janvier 2010

**RECRUTEMENT D'UN SALARIÉ EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS
 L'EMPLOI - PASSERELLE**

Le comité syndical s'est réuni ce jour, à 16h00 à Gignac, à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, salle du Conseil - Parc d'Activité le Calmacé, à l'invitation du président en date du 14 janvier 2010.

Etaient présents ou représentés :	Mme BARRAL Hélène - M.BAILLEUX-MOREAU Yves - Mme BOUSQUET Marie Christine - M.BRIARD Daniel - M.GAY André - M.CARCELLER Claude - M.DIAZ Manuel - M.GALABRUN Jacky (pouvoir à M.VILLARET Louis) - Mme GOUDAL Joëlle - M.JOVER Jean-Marcel - M.LACROIX Jean-Claude représenté par son suppléant M. GAIRAUD Francis - M.MADANI Hadj - M.RODRIGUEZ Joseph - M.ROIG Frédéric - M.SAINTPIERRE Michel - M.TRINQUIER Jean - M.VILLARET Louis
Absents ou excusés :	M.ALMERAS Jacques - M.BILHAC Christian - M.BRUN Olivier - M.CAZORLA Alain - M. DOUYSET Bernard - M.FABREGUETTES Bernard - M.FAGES Roger - M.PAILLES Rémy - M.PALOC Eric - M.SOTO Bernard - M.VALENTINI Gérald
Invités : ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17 (16 + 1 procuration)	

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale
 Vu le décret n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
 Vu la circulaire DGEFP n° 2009/42 du 5/11/2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion
 Vu le contrat unique insertion entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010

Vu le rapport présenté en séance,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

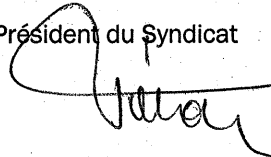
- **DECIDE** de recruter un agent en contrat d'accompagnement vers l'emploi -passerelle à raison de 28 heures par semaine pour une durée de 1 an au taux horaire de rémunération de 9.70 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions afférentes avec Pôle Emploi ainsi que tout documenta afférent à cette affaire.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs des emplois non permanents à temps non complet SYDEL du Pays Cœur d'Hérault au 28/01/2010 qui s'établit comme suit :

Grade ou Type de contrat	Durée hebdomadaire de service	Décidé par l'Assemblée	Pourvus	Non pourvus
Contrat d'accompagnement dans l'Emploi - secrétaire	28 heures	1	0	1
TOTAL		1	0	1

Pour extrait conforme,

Clermont l'Hérault, le 28 janvier 2010

Le Président du Syndicat


 Louis VILLARET